

Prescription de temps majoré pour un candidat à la certification Pix

Examen nécessitant l'utilisation d'un poste informatique.

Qu'est-ce que la certification Pix ?

La certification Pix, accessible à tout un chacun, permet d'attester la maîtrise des **compétences numériques**.

Elle est initiée et **reconnue par l'Etat** qui l'a rendue obligatoire dans **l'enseignement secondaire** pour les élèves de 3ème et de Terminale à partir de 2022.

Elle est également reconnue dans **l'enseignement supérieur** et le **monde professionnel** au travers de partenariats avec des entreprises publiques et privées, des acteurs de la médiation numérique et du **Service public de l'emploi**.

Quelles sont les conditions d'examen ?

L'examen se déroule intégralement sur un **ordinateur** équipé d'un **clavier** et d'une **souris**. Il dure **1h45** (*hors temps majoré*).

Lors de l'examen, le candidat est amené à consulter internet, utiliser des logiciels de bureautique, de traitement d'images et de vidéos, ainsi que des applications en ligne.

Justificatif médical nécessaire pour l'octroi d'un temps majoré

Afin d'autoriser et de mettre en place un temps majoré pour le candidat en situation de handicap, le centre de certification doit disposer d'un justificatif médical indiquant le temps supplémentaire, en pourcentage, à accorder au candidat.

L'aménagement prescrit doit tenir compte de la nature de l'examen et du handicap du candidat.

